DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

Nº 155/2006

du 8 décembre 2006

modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe XIII de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 134/2006 du 27 octobre 2006 ([1]).

(2) Le règlement (CE) nº 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ([2]) a été intégré dans l'accord par la décision nº 61/2004 du Comité mixte de l'EEE du 26 avril 2004 ([3]), accompagné d'adaptations en vue de tenir compte de la situation spécifique de certains pays.

(3) Le règlement (CE) nº 1546/2006 de la Commission du 4 octobre 2006 modifiant le règlement (CE) nº 622/2003 fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne ([4]) doit être intégré dans l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 66i [règlement (CE) nº 622/2003 de la Commission] de l'annexe XIII de l'accord:

«— **32006 R 1546:** règlement (CE) nº 1546/2006 de la Commission du 4 octobre 2006 (JO L 286 du 17.10.2006, p. 6).»

Article 2

Les textes du règlement (CE) nº 1546/2006 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne,* font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 9 décembre 2006, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

([1]) JO L 366 du 21.12.2006, p. 75.
([2]) JO L 355 du 30.12.2002, p. 1.
([3]) JO L 277 du 26.8.2004, p. 175.
([4]) JO L 286 du 17.10.2006, p. 6.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 8 décembre 2006.

Par le Comité mixte de l'EEE

La présidente

Oda Helen SLETNES